

Projet pédagogique

AMUSO

*Ateliers de musique du sud-ouest du  
Grand Besançon*

**Amuso** est un lieu d'animation et d'enseignement de la musique qui a pour but :

- l'accès à la culture musicale et à la pratique instrumentale
- former des musiciens autonomes
- encourager la pratique musicale amateur,
- préparer certains élèves à l'entrée des conservatoires régionaux
- participer à la vie culturelle locale.

Amuso cherche à s'adapter à des publics divers tout en mettant l'accent sur des projets fédérateurs notamment les pratiques collectives, sources de motivation et d'épanouissement.

La recherche de partenariat avec les autres écoles de musique structurantes ou structurées, les maisons de quartiers en contrat de ville, ou encore l'enseignement général représenté par les écoles maternelles et l'école élémentaire ainsi que les collèges, permet de proposer un enseignement basé sur la qualité et de représenter un lieu ouvert sur la collectivité.

Basé sur la notion d'adaptation d'ouverture et d'intégration, le projet pédagogique d'Amuso définit l'organisation de l'enseignement musical en fonction des orientations pédagogiques émanant de l'équipe pédagogique constitué de l'ensemble des professeurs et des responsables des différents départements (petite enfance, école de musique et ateliers musicaux) du pôle d'enseignement musical et de la directrice.

## **Les acteurs**

### **1. Les élèves**

Les élèves regroupent l'ensemble des personnes désirant pratiquer un instrument de musique ou le chant choral, souhaitant se familiariser avec le langage musical, ou voulant se produire au sein d'un ensemble musical, vocal ou instrumental. Ils ont la possibilité de s'épanouir à travers la pratique musicale en tant qu'amateur ou de s'orienter vers une voie professionnelle.

Les inscriptions s'adressent aux enfants dès les premiers mois de leur vie ainsi qu'aux adultes sans limite d'âge. Amuso propose donc l'ouverture à inscription pour des enfants de – de 3ans accompagnés d'un parent dans une catégorie d'éveil à la musique.

### **2. L'équipe pédagogique**

L'équipe pédagogique est constituée par l'ensemble des professeurs, des coordinateurs et de la directrice.

La richesse et la diversité des parcours, des vécus, des formations, des expériences au sein de l'équipe pédagogique offre un enseignement diversifié ainsi qu'un style musical varié.

Le projet pédagogique ne prétend donc pas imposer un style musical global à ses professeurs et à ses élèves.

La priorité reste le respect de l'opinion de chacun tout en adhérant à l'idée d'appartenance à un groupe dont le but essentiel est de créer les conditions qui permettront aux élèves d'avoir envie de progresser.

Dans cette optique, les rencontres proposées aux professeurs ont pour but de créer une émulation, afin de développer des objectifs pédagogiques communs qui participent à une grande cohérence de l'enseignement de l'école de musique.

# **Organisation de l'enseignement musical**

## **1. Le département « Petite Enfance »**

Ce département concerne les enfants de 0 à 6 ans.

### **a) l'éveil musical des moins de trois ans**

Les séances sont bimensuelles accompagnées d'un parent.

Le but est de contribuer à l'éveil de l'enfant, au développement de sa sensibilité et à l'épanouissement de l'adulte, principalement par la musique; favoriser l'ouverture à l'initiation musicale, artistique et culturelle de tous dès le plus jeune âge.

### **b) l'initiation musicale**

Les enfants scolarisés dès la maternelle suivent au choix  $\frac{3}{4}$  heure hebdomadaire ou  $\frac{3}{4}$  heure par quinzaine, d'initiation musicale en groupe. Ce cours vise un préapprentissage instrumental et vocal d'où la pratique des petites percussions et une première approche du travail musical de groupe.

### **c) l'éveil instrumental**

Des séances de découverte instrumentale pour les 4-6 ans sont proposées (1/2 heure hebdo en trinôme). Il faut 3 enfants dans le même instrument pour débiter un atelier. La pratique d'un seul instrument est suivi sur l'année.

## **2. Le département « Ecole de Musique »**

### **a) La formation musicale**

Complémentaire aux cours d'instruments, la formation musicale permet à l'élève d'accéder à une connaissance et culture musicale tout en apprenant les notions fondamentales de la lecture, de l'écriture, de la justesse, du déchiffrage et de l'écoute par la découverte d'univers musicaux très divers.

Cours collectif hebdomadaire de 45minute à une heure selon les niveaux et le nombre d'élèves, la formation musicale permet aussi une première pratique d'ensemble de ces différentes notions, notamment par l'expression rythmique et de chants, qui développera le sens musical global.

Il a pour but essentiel de donner les outils nécessaires à une certaine autonomie musicale.

Les élèves débutent l'instrument la même année que la formation musicale.

L'Atelier assure 8 années de Formation musicale, qui correspondent aux deux cycles de la Confédération Musicale de France. Les fins de cycles sont validées par des examens pour ceux qui le désirent.

2 cours pour ados et adultes sont proposés: débutants et avancés.

Amuso ne fait pas de différence entre cours avec ou sans formation musicale. L'équipe pédagogique insiste pour que tous les élèves suivent les cours de formation musicale.

Toutefois Amuso accepte que des élèves ayant validés le 1<sup>er</sup> cycle puissent continuer l'instrument seul. Ils ne pourront cependant pas présenter le diplôme de fin de 3eme cycle en instrument.

## **b) Les cours de pratique instrumentale**

Les instruments enseignés actuellement sont: accordéon, flûte traversière, flûte à bec, piano, guitare électrique et guitare classique et folk, batterie, clarinette, trompette, saxophone, chant, violon, violoncelle, cymbalum, harpe, percussions classiques, djembé.

Le projet pédagogique tend à proposer de nouvelles disciplines instrumentales (trombone, tuba, orgue à tuyau, basson, Ukulélé, basse...)

Les cours dispensés au sein de notre école ne doivent en aucune manière s'apparenter à des «cours particuliers». Il est demandé aux enseignants de tenir compte du projet global dans la mise en œuvre de leur approche pédagogique. On évitera dans la mesure du possible notamment avec les nouveaux inscrits de recevoir les élèves individuellement.

Il est souhaitable de promouvoir le concept de «pratique collective» dès le premier accueil de l'élève.

Ainsi, des binômes ou trinômes seront formés en début d'année, en tenant compte évidemment des niveaux, affinités et disponibilités de chacun. Le cours individuel n'est pas pour autant proscrit, mais ne devra plus être systématisé.

Cette organisation devrait développer les notions d'écoute, de rythme, de convivialité dans nos classes.

L'enseignement instrumental représente le cœur de l'enseignement de l'école de musique et veut s'ouvrir à toute nouvelle discipline en fonction de la demande.

Le projet pédagogique vise à encourager les instruments traditionnels et veut veiller à la sauvegarde de la diversité dans le choix instrumental par l'information et la démonstration.

## **c) Le cursus, les évaluations et examens instrumentaux**

Le cursus traditionnel en formation musicale s'articule en 2 cycles de 3 à 5 ans ou plus selon la progression de l'élève.

Le cursus traditionnel en formation instrumentale s'articule en 3 cycles de 3 à 5 ans ou plus selon la progression de l'élève.

Pour les plus jeunes en dessous de 3 ans et de 4 à 6 ans, l'éveil musical puis l'initiation à raison de 45 minutes toutes les deux semaines, constituent une sorte de cycle préparatoire.

**Amuso** n'a en aucune manière pour vocation de former des musiciens professionnels. La formation de base dispensée sera malgré tout suffisamment solide pour permettre à ceux qui le désirent de poursuivre leurs études dans des lieux adaptés de type conservatoires

Les passages des cycles 1, cycle 2, et cycle 3 seront validés par les examens de la **CMF**.

Les élèves peuvent se présenter aux examens dès qu'ils sont au niveau et sur proposition de leur professeur. Le facteur temps n'est pas déterminant. On estime simplement que quatre années d'études sont en général, nécessaires pour atteindre le niveau d'un premier cycle, huit pour le second.

La pratique orchestrale symphonique et les chorales enfants et adultes font partie intégrante du département école de musique.

La volonté d'Amuso est d'inciter les pratiquants d'instruments d'orchestre à participer à un collectif qui leur permettra de développer l'écoute et de les rendre autonomes dans les pratiques du département ateliers musicaux lorsqu'ils auront terminé leur cursus en département école de musique. 2 orchestres sont proposés. Un, pour niveaux débutants (correspondant au 1<sup>er</sup> cycle) et l'autre pour niveaux avancé (correspondant au 2<sup>ème</sup> cycle).

Les pratiques collectives constituent un rôle important au sein de l'école de musique. Les ensembles instrumentaux ou vocaux représentent littéralement la clé de voute de l'école. Ils permettent par ailleurs de trouver une forme de crédibilité et même de raison d'être auprès de la population locale et de ses élus. Il est important de rappeler qu'une école de musique prend vie en dehors de ses murs essentiellement au travers de ses différents orchestres et groupes instrumentaux et vocaux.

### **3. Le département « Ateliers Musicaux »**

Des ateliers bimensuels sont proposés à partir de 5 inscrits. Plusieurs esthétiques sont proposées. Pas besoin de suivre des cours en école de musique pour s'inscrire dans ce département.

Un pré requis est demandé pour certains ateliers (musique de chambre, ensemble de guitares, jazz, musique celtique, flamenco ...)

Le collectif djembé, l'atelier compo/écriture ne nécessitent pas de pré requis.

Les séances d'une heure sont bi mensuelles. En dessous de 5 inscrits Amuso se réserve le droit d'annuler l'atelier. Au-delà de 10 inscrits ouverture d'un deuxième atelier de la même esthétique. Les professeurs pourront faire des groupes de niveau ou mixer les deux ateliers pour les rendre hebdomadaires.

Ils permettent aux instrumentistes autres qu'instruments d'orchestre de pouvoir intégrer des pratiques collectives et mixer les instruments en découvrant des styles de musiques différents.

Les chanteurs peuvent également participer aux ateliers musicaux.

Des ateliers adaptés sont mis en place. Amuso adhère au réseau Musique et Handicap.

### **4. L'animation du territoire**

**Règle d'or: chaque élève a la possibilité de jouer au moins une fois en public dans l'année.**

**a) Les moments musicaux:**

Ces auditions ont lieu une fois par mois et permettent de mettre en scène nos jeunes musiciens et ce quel que soit leur niveau. A cette occasion, ils acquièrent une première expérience, ou trouvent là simplement le plaisir de jouer devant un public d'amis ou familial une pièce particulièrement travaillée, seuls ou en petits groupes. Ces moments musicaux ne seront pas des «auditions à thème», ce qui donnera aux professeurs une grande liberté d'action pour présenter leurs élèves. Un autre aspect, non négligeable de ces mini-concerts, sera de renforcer nos liens avec les familles et de leur présenter notre travail.

### **b) Les projets de spectacles:**

Nous définissons en début d'année un certain nombre de projets. Ils sont fédérateurs, utiles sur le plan pédagogique et se concrétisent par un spectacle en fin d'année. (Conte musical, comédie musicale, travail autour d'un artiste, contemporain ou non, autour d'un style, d'une époque, d'un pays d'un continent, etc...)

Ces projets ne devront pas être forcément le choix du coordinateur, mais issu d'une discussion au sein de l'équipe pédagogique. Les professeurs pourront ainsi faire des propositions, amener, des idées et s'impliquer par là même encore plus dans la vie de leur école de musique.

La musique d'ensemble reste le fil conducteur dans l'élaboration de ces projets et les ateliers musicaux permettront de proposer davantage de spectacles.

### **Relations avec les intervenants musicaux en milieu scolaire**

Travailler dans un véritable esprit de partenariat.

**Amuso** pourra intervenir ponctuellement en milieu scolaire, dans le cadre des activités périscolaires ou en partenariat avec les instituteurs.

Ces interventions viseront à travailler des partitions destinées à accompagner les élèves de certaines classes de quartiers où Amuso enseigne (après concertation). Des chants mis en musique semblent être une manière simple directe et efficace de collaborer avec nos intervenants.

Nous restons ouverts à toute proposition d'échange ou de partenariat avec les maisons de quartiers et l'éducation nationale.